

Actif net du portefeuille : 10,66 M€
Valeur liquidative de la part : 9,770 €

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

EPSENS IMMOBILIER a pour objectif de participer à la performance des marchés actions, taux et immobilier au travers d'Organismes de Placements Collectifs Immobilier (OPCI) de la zone euro. Le fonds n'utilise aucun indice de référence. La durée de placement minimum recommandée est de 5 ans minimum.

ÉVOLUTION DE LA VL (BASE 100)

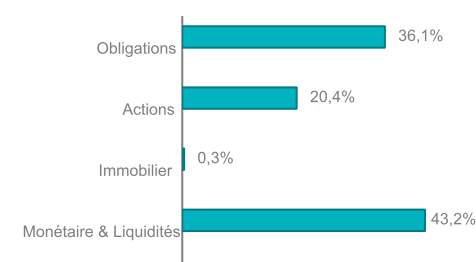


PERFORMANCES DU FONDS

Performances cumulées (en %)	1 mois	2025	1 an	3 ans
Portefeuille	1,14	0,93	3,28	-1,91
Performances annualisées (en %)			1 an	3 ans
Portefeuille			3,28	-0,64
Performances annuelles (en %)	2024	2023	2022	2021
Portefeuille	1,79	4,05	-12,37	3,37

Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE



CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 01/10/2020
Durée de placement : > 5 ans
Indicateur de risque (SRI) ⁽¹⁾ :

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible ← Risque le plus élevé
Forme juridique : FCPE
Classification AMF : Fonds mixte
Article SFDR ⁽²⁾ : 6
Code AMF : 990000124939
Devise : Euro
Fréquence de valorisation : Quotidienne
Société de gestion : SIENNA GESTION
Gestionnaire : SIENNA GESTION
Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 1,30%

Coûts de transaction : 0,12%
Affectation des résultats : Capitalisation
Principaux risques :
Risque de perte en capital
Risque action
Risque de taux
Risque de crédit
Risque de durabilité
Risque de change

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 6 : Produit financier qui ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'a pas d'objectif d'investissement durable.

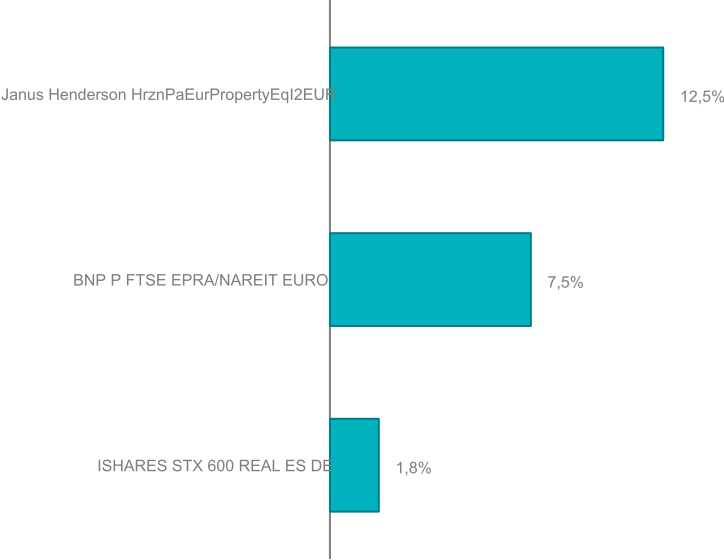


INDICATEURS DE RISQUE

	1 an	3 ans
Volatilité annualisée Portefeuille (en %)	4,76	4,59

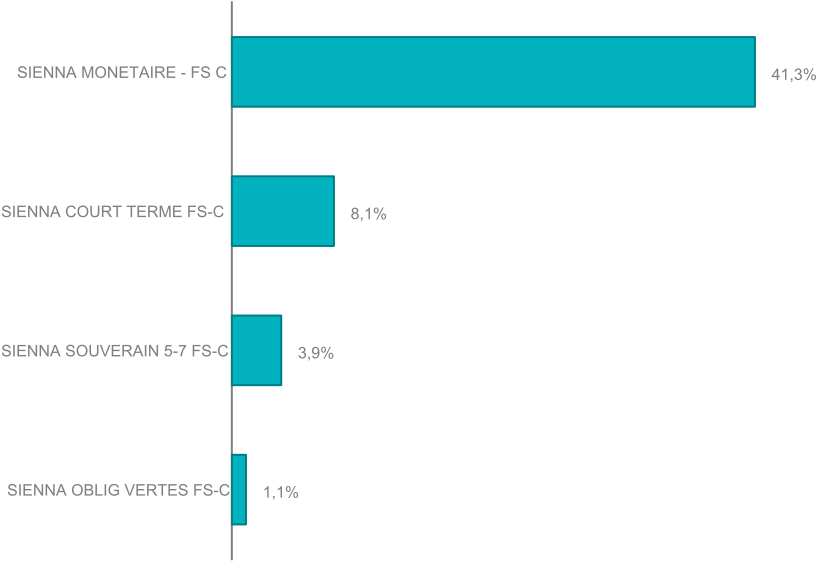
ANALYSE DU PORTEFEUILLE - ACTIONS

Répartition par support



ANALYSE DU PORTEFEUILLE - TAUX

Répartition par support



Économie et Marchés

Le mois d'avril a été marqué par une intensification des tensions commerciales, consécutive à l'annonce par l'administration Trump de nouvelles mesures tarifaires dont l'ampleur a pris les investisseurs de court. Cette évolution s'est accompagnée d'un accroissement de la volatilité sur les marchés financiers, entraînant un repli généralisé (mais finalement temporaire) des indices actions à l'échelle mondiale. L'indice VIX (Volatilité) a ainsi atteint un pic au cours du mois (point haut depuis début 2020), tandis que le S&P 500 enregistrait une baisse de -11% en trois séances début avril. Toutefois, l'ouverture d'une période de négociations de 90 jours annoncée par le président Trump a permis une relative accalmie, bien que les tensions avec la Chine demeurent vives et qu'aucun accord tangible n'ait encore été conclu. Dans ce climat d'incertitudes, les flux de capitaux se sont orientés de manière plus prononcée vers les actifs refuges, à l'instar de l'or. En Europe, qui s'est vu imposer un tarif réciproque de 20%, l'incertitude pèse également. Les actions européennes ont aussi accusé le coup à l'instar du Stoxx Europe 600 (-1,2%) et du CAC 40 (-2,5%). Toutefois, les actifs européens ont profité de la défiance envers les actifs américains, ce qui a favorisé un retour des flux vers la zone euro. De plus, les obligations allemandes, recherchées en tant que valeurs refuges, ont vu leur rendement à 10 ans reculer de -30 pb, à 2,44%. Enfin, la position accommodante de la BCE a renforcé la confiance envers la zone, l'institution ayant abaissé ses taux directeurs de -25 pb et laissé entendre qu'elle restait prête à intervenir davantage ces prochains mois.

Le mot du gérant

La guerre commerciale lancée le 2 avril par le président Trump a provoqué une onde de choc mondiale, inquiétant gouvernements, entreprises et marchés financiers. Après la forte baisse des marchés actions mondiaux au début du mois, en fin du mois ils ont pu rebondir, stimulés par les publications positives des résultats des entreprises du 1er trimestre 2025 et plus d'optimisme concernant les négociations tarifaires. Sur la période, l'indice actions EuroStoxx 50 a perdu jusqu'à 14% de sa valeur sur fond de potentielle escalade de la guerre commerciale avant de se reprendre pour terminer le mois en baisse de seulement 1,2%. Nous pensons que les marchés actions vont maintenant rester hésitants tant que la situation ne sera pas stabilisée. Dans ce contexte, en cette fin de mois, nous décidons de prendre des profits sur une partie de nos achats d'actions européennes à bon compte en début de mois. La hausse de la volatilité sur les marchés actions a permis aux obligations faisant office de valeur refuge, de performer. Nous en avons profité pour prendre des profits sur notre exposition de sur sensibilité de la partie obligataire du fonds par rapport à l'indice de référence.



Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.